

Association des Plaisanciers du Port de la Grande Motte



**AXA SEP VIGNON COLOMB**

108, avenue de l'Europe 34280 La Grande Motte

Tél. : **04.66.51.79.09** (choix 2)

Mail: [agence.vignoncolomb3@axa.fr](mailto:agence.vignoncolomb3@axa.fr)

N° ORIAS : 07026672 /21001387

Tarifs personnalisés

Garanties exclusives sur le marché

Partenaire APPGM /

## 2 formules adaptées à vos besoins :

Formule 1	Formule 2
	Formule 1 +
Responsabilité civile	Vol
Défense et recours	Incendie
Frais de retirement	Échouement
Informations juridiques par téléphone	Accident de navigation
Prise en charge des frais d'aide et de sauvetage (exclusivité AXA)	Prise en charge des frais de renflouement, d'aide et de sauvetage

## Des options qui vous protègent vous et votre bateau :

- Valeur à neuf 5 ans pour les bateaux volés ou détruits
- Assistance au bateau à quai et aux personnes
- Protection juridique (achat/vente, réparation, gardiennage)
- Sécurité nautique en cas d'accident de navigation

## De nombreux avantages

- Vous bénéficiez de l'expertise AXA qui est un des leaders de l'assurance plaisance
- Un tarif **EXCLUSIF** réservé aux membres de l'APPGM
- Pas d'expertise obligatoire puisque les agents généraux peuvent faire la visite à bord **gratuitement** :

	Age du bateau	Valeur du bateau
Formule 1	Jusqu'à 49 ans	Jusqu'à 200 000 €
Formule 2	Jusqu'à 34 ans	

- Lors du 1<sup>er</sup> sinistre, la franchise avaries partielles et vol partiel sera réduite :
  - De 50% si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis 1 an
  - De 100% si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis 2 ans.

En ce moment pour toute souscription de plusieurs contrats, vous pouvez bénéficier de 2,3,4 ou 5 mois de cotisations remboursées sur le contrat le + cher \*

\* Voir conditions en agence